



URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le **Collège communal** fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi - ~~que le Fonctionnaire délégué est saisi que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation~~ - **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2~~.

Les demandeurs sont **Madame Morgane WIEME et Monsieur Geoffrey ISHIMARU**, domiciliés avenue de Ripont 21 à 1330 Rixensart.

Le terrain concerné est situé **avenue de Ripont 21 à 1330 Rixensart** et paraît cadastré 1^{re} division section F parcelle 352 Z.

Le projet consiste à transformer et à agrandir une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

1. **le projet prévoit d'agrandir l'habitation unifamiliale sans modification de son emprise au sol par la création d'une extension en rehausse en partie arrière ; la lucarne et des baies seront également modifiées et la toiture sera isolée ; il est aussi prévu des réorganisations intérieures ; les aménagements des abords demeurent inchangés ;**
2. **la demande est soumise à une annonce de projet pour la raison suivante : le projet s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme applicables en sous-aire 1/42 d'habitat en parc résidentiel, en ce qui concerne :**
 - la marge de recul latéral gauche du volume secondaire projeté qui est inférieure à 3 mètres ;
 - la hauteur du volume secondaire projeté qui n'est pas inférieure à la hauteur sous gouttières du volume principal ;
 - le bardage en bois brûlé qui n'est pas conforme comme matériau de parement ;
 - le brun foncé et le noir qui ne sont pas autorisés comme teintes des menuiseries ;
 - la forme générale de la toiture qui ne se conforme pas aux toitures environnantes.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'annonce de projet au Service urbanisme, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**. Pour vous garantir la disponibilité de l'agent traitant, vous êtes invité à prendre rendez-vous par téléphone au 02/654.16.50 ou par courriel à l'adresse urbanisme@rixensart.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Marine DEGRYSE, téléphone 02/654.16.50, courriel urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer au Collège communal
du 28 août 2026 au 11 septembre 2026
 par courrier ordinaire à l'adresse suivante : avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart,
 ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-annonce@rixensart.be